

# Gestion des boutiques de parc

## Outils d'accueil et d'interprétation



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

### 1.1 - Statistiques officielles

Le nombre relativement restreint des boutiques assimilées aux boutiques nature dans notre pays, ne permet pas d'utiliser directement les outils statistiques des organismes officiels comme l'INSEE.

Nos recherches auprès de l'INSEE pour définir la classe des commerces auxquels les boutiques nature peuvent être apparentées aboutit à une répartition sous deux codes d'activité des entreprises concernées : 524W et 524Z.

La définition de 524W est : *commerces de détail d'articles de sports et de loisirs. Cette classe comprend notamment le commerce de détail d'articles de sport, de matériel de camping, de bateaux de plaisance, d'articles de pêche et de cycles. on y trouve également tout ce qui est vêtements et chaussures qui s'ajoutent aux articles de sport.*

Ce qui manque évidemment dans cette définition, c'est la dimension éducative. Si certaines boutiques de parcs peuvent certes vendre une grande partie de ces produits, elles commercialisent en outre des livres, des brochures, des cartes, des cartes postales, des posters, des jeux et des jouets éducatifs, du matériel pédagogique, et des produits régionaux.

La définition de 524Z est : *commerces de détail divers en magasin spécialisé. Cette classe comprend notamment les commerces de détail spécialisés sur les produits non cités ailleurs, dont jeux et jouets, articles de puériculture, matériel de bureau, ordinateurs et logiciels non personnalisés, timbres et pièces de collections, articles de souvenirs, bijouterie fantaisie...*

Remarquons que les deux définitions sont exclusives l'une de l'autre, une entreprise doit choisir celle qui correspond le mieux à son activité principale. La classe 524Z offre une grande flexibilité mais à cause de cela elle sert un peu à recueillir l'ensemble hétérogène des activités qui ne se reconnaissent dans aucune autre catégorie. sa valeur statistique est donc insuffisante pour nous renseigner efficacement en ce qui concerne les chiffres des boutiques de parcs.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB